

Corporate Governance



Le rapport de Corporate Governance définit les structures, les processus et les règles qu'instaure Galenica pour assurer une bonne gestion d'entreprise. Galenica tient compte des exigences du droit suisse, de la Directive de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance) et suit les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise d'Economiesuisse. La structure du présent rapport de Corporate Governance repose sur l'annexe à la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange. Les rémunérations et participations de l'échelon supérieur de direction sont présentées séparément dans le Rapport de rémunération (à partir de la page 66).

Structure du Groupe et actionnariat

Structure du Groupe

Galenica SA a son siège à Untermattweg 8, 3027 Berne, Suisse. C'est une société anonyme organisée selon le droit suisse. En sa qualité de société holding, elle détient directement ou indirectement toutes les sociétés qui font partie du Groupe Galenica. Galenica SA est cotée à la SIX Swiss Exchange depuis le 7 avril 2017 (symbole de valeur: GALE). Les actions des sociétés du Groupe ne sont pas négociées en Bourse.

Pour toute information relative à la structure du Groupe et au périmètre de consolidation, veuillez vous reporter à la page 126 des comptes annuels 2018. Les adresses des principales sociétés du Groupe se trouvent aux pages 140 et 141. Les statuts de Galenica, le règlement d'organisation ainsi que les cahiers des charges des Comités du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 64).

Actionnariat

Le 31 décembre 2018, Galenica comptait 13'151 actionnaires, dont cinq actionnaires importants ayant, conformément aux documents soumis à Galenica SA et à la SIX Swiss Exchange, annoncé détenir 3% et plus des droits de vote dans Galenica SA:

- UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle, Suisse, avec 2'482'860 actions
- BlackRock, Inc., New York, USA, avec 2'239'120 actions
- Alecta Pensionsförsäkring, Ömsesidigt, Stockholm, Suède, avec 2'000'000 actions

- Credit Suisse Funds AG, Zurich, Suisse, avec 1'626'752 actions
- Rudolf Maag, Binningen, Suisse, avec 1'500'000 actions

Aucun autre actionnaire n'a annoncé un dépassement du seuil de 3% des actions.

Les transactions déclarées à l'Instance pour la publicité des participations de la Bourse conformément à l'art. 120 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) peuvent être consultées sur la plateforme électronique de la SIX Swiss Exchange (se reporter aux liens complémentaires page 64).

Au 31 décembre 2018, les institutions de prévoyance professionnelle du Groupe Galenica étaient inscrites avec 0.53% des voix.

Participations croisées

Galenica SA ne détient pas de participations croisées dans des sociétés en dehors du Groupe Galenica.

Modifications depuis la date de clôture du bilan

Depuis la date de clôture du bilan et jusqu'au 26 février 2019, aucune autre publicité des participations conformément à l'article 120 de la LIMF n'est à signaler.

Structure du capital

Capital-actions

Le 31 décembre 2018, le capital-actions entièrement libéré de Galenica s'élevait à CHF 5'000'000. Il était constitué de 50'000'000 actions d'une valeur nominale de CHF 0.10. Les actions de Galenica (n° de valeur 36 067 446, ISIN CH036 067 446 6) sont cotées à la SIX Swiss Exchange. Le 31 décembre 2018, 49'176'587 actions étaient en circulation (sans actions en propre), la capitalisation boursière s'élevait à CHF 2'128.4 mio.

Capital autorisé

Conformément à l'art. 3a des statuts, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de CHF 5'000'000 d'un montant maximum de CHF 500'000, en tout temps mais jusqu'au 10 mars 2019 au plus tard, par l'émission d'un maximum de 5'000'000 actions devant être entièrement libérées. Le Conseil d'administration proposera lors de l'Assemblée générale 2019 de prolonger cette autorisation de deux années, c'est-à-dire jusqu'au 2 mai 2021.

Structure du Groupe Galenica

Etat: janvier 2019

**Capital conditionnel**

Conformément à l'art. 3b des statuts, le capital-actions est augmenté d'un montant maximum de CHF 500'000 en cas d'exercice de droits de conversion et/ou d'option. Galenica ne dispose pas de capital conditionnel au 31 décembre 2018.

Modifications du capital-actions

Vous trouverez aux pages 133 et 137 des comptes annuels 2018 des informations sur les modifications du capital-actions et des réserves, ainsi que sur le bénéfice annuel.

Bons de participation et bons de jouissance

Galenica ne dispose ni de bons de participation, ni de bons de jouissance.

Inscription d'actionnaires

Les acquéreurs d'actions sont inscrits sur demande au registre des actions comme actionnaires avec droit de vote s'ils déclarent expressément avoir acquis ces actions en leur propre nom et pour leur propre compte.

Inscriptions et droits de vote

Chaque action nominative confère à son détenteur une voix à l'Assemblée générale. Chez Galenica, le droit de vote est limité à 5% du capital-actions, conformément à l'art. 13 des statuts.

Les personnes morales et les sociétés de personnes, les autres groupements de personnes ou les indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales, ou les sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'é luder ces dispositions sont considérés comme une seule personne.

Le Conseil d'administration peut refuser l'inscription au registre des actions si, en dépit de la demande qui lui a été faite, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. Le Conseil d'administration est en outre

autorisé à déclarer nulles et non avenues les inscriptions au registre des actions obtenues sur la base d'informations inexactes, respectivement à procéder à une mutation d'une inscription sans droit de vote, et vice versa.

Pour la participation de partenaires stratégiques dans Galenica SA, le Conseil d'administration peut faire des exceptions aux restrictions du droit de vote, et ce jusqu'à un maximum de 20% du capital-actions. Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de ce droit durant l'exercice.

Inscriptions de nommées au registre des actions

Il est possible d'inscrire au registre des actions, comme actionnaires jouissant du droit de vote, des nommées jusqu'à 2% du capital-actions inscrit au registre du commerce. L'inscription d'un nommée au registre des actions est possible au-delà de cette limite, à condition que celui-ci indique le nom, l'adresse et le nombre d'actions de la personne pour le compte de laquelle il détient 0.5% ou plus du capital-actions inscrit au registre du commerce. Galenica a conclu un accord avec trois nommées.

Emprunts convertibles et options

Galenica n'a pas d'emprunts convertibles en circulation et n'a pas émis d'options négociables.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Galenica SA est responsable de la haute direction et de la haute surveillance du Groupe. Il définit les objectifs stratégiques et les moyens généraux pour y parvenir, il harmonise la stratégie, les risques et les ressources financières, il donne des instructions et supervise les dirigeants responsables de la conduite des activités du Groupe. Le Conseil d'administration a comme objectif l'augmentation durable de la valeur d'entreprise et il veille à un rapport équilibré entre direction et contrôle (Corporate Governance). Il décide de la planification à moyen terme, du budget et des objectifs annuels du Groupe. C'est aussi le Conseil d'administration qui détermine les valeurs et les conditions-cadres essentielles pour l'activité de l'entreprise. Au niveau du personnel, il est responsable de l'élection et de la révocation des membres des Comités du Conseil d'administration, du CEO et des membres de la Direction générale ainsi que de l'établissement des principes du système de rémunération.

Les attributions détaillées du Conseil d'administration de Galenica SA sont définies conformément au Code suisse des obligations (en particulier l'art. 716a CO), aux statuts et au règlement d'organisation (se reporter aux liens complémentaires page 64). Conformément aux statuts, le Conseil d'administration est composé de cinq à neuf membres. Il en comptait sept fin 2018. Bertrand Jungo a été élu nouveau membre du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale 2018.

La composition du Conseil d'administration est définie de manière à ce que, dans la mesure du possible, les compétences des principaux Domaines d'activités du Groupe Galenica soient représentées et que de surcroît les connaissances spécifiques nécessaires soient disponibles. L'élection de Bertrand Jungo a permis de renforcer les compétences dans les domaines du Retail et de la numérisation. Il faudra également veiller à la diversité lors des futures planifications de la succession. Le Conseil d'administration examine, chaque année, son mode de fonctionnement. En 2018, le Conseil d'administration a réalisé une évaluation avec le soutien de BHP Brugger und Partner. Il en ressorti que le Conseil d'administration est une équipe présentant une composition adéquate, d'une taille optimale, disposant d'expériences différentes et de connaissances complémentaires, et d'une bonne combinaison de diverses personnalités.

Les statuts de Galenica SA limitent le nombre de mandats des membres du Conseil d'administration au sein des organes supérieurs de direction et d'administration d'autres entités juridiques extérieures au Groupe (art. 17 al. 3 des statuts). Cela inclut en particulier la limitation à cinq mandats pour les entités cotées en Bourse et à sept mandats pour les entités juridiques à but lucratif mais non cotées. Aucun des membres du Conseil d'administration n'a atteint cette limite.

Aucun membre du Conseil d'administration n'a exercé de fonction de dirigeant opérationnel au sein de Galenica ou des autres sociétés du Groupe au cours de l'année sous revue ou des trois années précédentes, à l'exception du Président du Conseil d'administration, Jörg Kneubühler.

Fonctions du Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration est responsable de la direction du Conseil d'administration et de l'optimisation continue de la stratégie du Groupe. Le Président du Conseil d'administration a notamment pour mission d'éva-

luer de manière critique et de soutenir le CEO et la Direction générale lors du développement des plans d'activité stratégiques et des objectifs financiers du Groupe ainsi que de représenter en externe le Conseil d'administration et, en concertation avec le CEO, Galenica. Le Président du Conseil d'administration surveille l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Il garantit en outre la planification de la succession au sein des organes supérieurs de direction.

Publication d'éventuels conflits d'intérêts

Aucun membre du Conseil d'administration n'entretient de relations d'affaires importantes avec Galenica ou l'une de ses sociétés. Philippe Nussbaumer est pharmacien dans le canton de Neuchâtel, client de Galexis et partenaire de Winconcept. Les relations d'affaires entre les entreprises du Groupe Galenica et Philippe Nussbaumer sont traitées conformément aux conditions de marché (at arm's length).

Election et durée du mandat

Chaque membre du Conseil d'administration, son Président, chaque membre du Comité Rémunération ainsi que la représentante indépendante sont élus individuellement par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'un an, soit de l'Assemblée générale ordinaire jusqu'à la fin de la suivante. Une réélection est possible.

Organisation interne

Le Président du Conseil d'administration convoque les séances du Conseil d'administration au moins quatre fois par an, les prépare et les dirige. Il fixe également les points de l'ordre du jour des séances. De plus, il décide au cas par cas d'inviter d'autres personnes pour participer aux délibérations du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale participent aussi à une partie de chaque séance pour faire le point sur les activités en cours et clarifier les dossiers dans la perspective de décisions à prendre. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander au Président du Conseil d'administration la convocation d'une séance et l'inscription d'objets à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'administration reçoivent en temps utile (en principe dix jours à l'avance) toute la documentation nécessaire à la préparation de la séance. Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres du Conseil d'administration sont présents. Toutes les délibérations et décisions sont consignées dans un procès-verbal.

En 2018, le Conseil d'administration a tenu sept séances. Le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'évolution générale des Domaines d'activités en dehors de ces séances.

Dans le cadre de la gestion des risques, la Direction générale fournit au Conseil d'administration à chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au moins deux fois par an, une compilation des principaux risques et des mesures préventives qui doivent ensuite être mises en œuvre dans tout le Groupe dans le cadre du processus de gestion des risques. Pour plus d'informations à ce sujet, se reporter à la page 62.

Comités

Le Conseil d'administration forme les Comités suivants, composés de ses membres:

- Comité Haute Direction et Nomination (ad hoc)
- Comité Rémunération
- Comité Audit et Risques

En 2018, le Conseil d'administration a en outre formé un Comité Stratégie qui fonctionne comme un comité permanent.

Les Comités préparent les affaires du Conseil d'administration dans les domaines de travail qui leur ont été attribués et soumettent une recommandation à l'ensemble du Conseil d'administration. Ils se réunissent en séance aussi souvent que les affaires l'exigent et rendent compte de leurs activités et résultats au Conseil d'administration. Ils définissent eux-mêmes l'ordre du jour de leurs réunions et consignent leurs décisions dans un procès-verbal.

Les devoirs et obligations de chaque Comité sont fixés par écrit dans un règlement. Les règlements des Comités sont publiés sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 64).

Comité Haute Direction et Nomination

Le Comité Haute Direction et Nomination est convoqué en cas de besoin (ad hoc). Les membres sont également définis ad hoc en cas de besoin. Ce Comité soutient le président du Conseil d'administration et le Conseil d'administration dans la haute direction et la haute surveillance de l'entreprise (Corporate Governance). Il donne également son avis sur la nomination et la révocation des membres du Conseil d'administration et des Comités, du CEO et des membres de la Direction générale, et soumet les propositions correspondantes au Conseil d'administration.

Tableau des Comités avec leurs présidents et membres 2018

	Nom	Membre depuis	Indépendant(e)	Comité Rémunération	Comité Audit et Risques	Comité Stratégie
Conseil d'administration	Jörg Kneubühler, Président du Conseil d'administration	2017	Non			Président
	Daniela Bosshardt-Hengartner	2017	Oui	Présidente	Membre	Membre
	Michel Burnier	2017	Oui	Membre		
	Fritz Hirsbrunner	2017	Oui	Membre	Membre	
	Bertrand Jungo	2018	Oui			Membre
	Philippe Nussbaumer	2017	Oui			Membre
	Andreas Walde	2017	Oui		Président	
Nombre de séances 2018		7		6	5	4
Président honoraire	Etienne Jornod					
Secrétaire général	Markus Dill					

Le Comité Haute Direction et Nomination (ad hoc) s'est réuni une fois en 2018 et a organisé plusieurs téléconférences pour préparer la nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration. La présidence a été assurée par le Président du Conseil d'administration. Les autres membres étaient Daniela Bosshardt-Hengartner, Fritz Hirsbrunner et Andreas Walde.

En 2018, le Comité Haute Direction et Nomination a préparé, lors d'une réunion et de plusieurs téléconférences, la nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration. Ses membres étaient Jörg Kneubühler, Daniela Bosshardt-Hengartner, Fritz Hirsbrunner et Andreas Walde. Le nouveau membre Markus R. Neuhaus sera proposé pour élection au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale 2019.

Comité Rémunération

Le Comité Rémunération est composé de trois membres, dont la majorité doivent être indépendants. Le Comité Rémunération exécute en particulier les tâches suivantes:

- il propose au Conseil d'administration la stratégie de rémunération et les objectifs de performance pour le Groupe et les membres de la Direction générale;
- il propose au Conseil d'administration les montants des honoraires et des indemnités des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du CEO et de la Direction générale dans son ensemble;
- il approuve la rémunération des membres de la Direction générale (sans le CEO), conformément à la proposition du CEO et en concertation avec le Président du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les règles statutaires régissant les rémunérations, se reporter à la page 57 et au Rapport de rémunération à partir de la page 66.

Comité Audit et Risques

Le Comité Audit et Risques est composé de trois membres et soutient le Conseil d'administration dans l'exécution de ses tâches liées à la présentation des comptes et des rapports financiers, à la gestion des risques, à la compliance, ainsi qu'aux audits internes et externes.

Le Comité Audit et Risques exécute en particulier les tâches suivantes:

- il vérifie les rapports de la Direction générale sur le processus de gestion de la compliance et des risques de l'entreprise;
- il surveille les mesures de la Direction générale visant le respect des normes internes et externes;
- il évalue l'efficacité de l'audit externe et approuve les honoraires des réviseurs;
- il vérifie le programme d'audit interne, reçoit les rapports d'audit interne et vérifie si la Direction générale a mis en œuvre les recommandations de l'audit interne en prenant les mesures appropriées;
- il donne au Conseil d'administration des recommandations sur la structure du capital du Groupe, le financement d'investissements et d'acquisitions ainsi que la fixation des objectifs à long terme.

Suite à la page 56 ►

Membres du Conseil d'administration



Dr Jörg Kneubühler,
Président du Conseil d'administration, élu depuis 2017

- Né en 1960, citoyen suisse
- Dr rer. pol., Université de Berne
- Occupe différents postes dans le secteur financier chez Swatch Group avant de rejoindre le Groupe
- Entre au service de l'ancien Groupe Galenica comme Responsable Finances et Administration de Vifor Pharma en 2002, assume la fonction de Responsable Controlling du Groupe Galenica à partir de 2006, devient Responsable Corporate Finance et Controlling du Groupe Galenica et membre de la Direction générale en 2009, CFO de 2012 à 2016 ainsi que CEO de Galenica Santé de 2014 au 1^{er} trimestre 2017



Daniela Bosshardt-Hengartner, élue depuis 2017

- Née en 1972, citoyenne suisse
- Pharmacienne, diplôme fédéral de pharmacie, EPF de Zurich
- Analyste financière auprès de Bank am Bellevue (1998-2002) et de M2 Capital (2003-2004)
- Experte-conseil en entreprises dans les domaines de la pharmacie, de la technologie médicale et de la biotechnologie depuis 2004
- Membre du Conseil d'administration de Rep-Risk AG (Zurich), de Vifor Pharma SA (Saint-Gall) et de investiere.ch (Baar)



Prof. Dr Michel Burnier, élu depuis 2017

- Né en 1953, citoyen suisse
- Médecin FMH en médecine interne et en néphrologie
- Professeur honoraire, Université de Lausanne
- Membre des associations professionnelles: Société Suisse de Néphrologie (auparavant président), Société Européenne d'Hypertension (membre du conseil et trésorier) ainsi que Société Suisse d'Hypertension (auparavant président)
- Membre de la Commission des médicaments de la Société Suisse des Pharmaciens (jusqu'en 2001) et du Conseil de l'institut de Swissmedic (2002-2010)
- Membre du Conseil d'administration de Speedel Holding SA (Bâle) de 2007 à 2009
- Membre du Conseil d'administration de Vifor Pharma SA (Saint-Gall)



Fritz Hirsbrunner, élu depuis 2017

- Né en 1949, citoyen suisse
- Lic. ès sc. éc., HEC Université de Lausanne / Senior Executive Program à l'IMD, Lausanne
- Contrôleur de gestion chez CibaGeigy de 1972 à 1977
- Entre au service de l'ancien Groupe Galenica en 1977 en qualité d'assistant de la Direction générale, est membre de la Direction générale, Vice-CEO et CFO de 1992 à 2011. Responsable Investor Relations de 2012 à 2014 (sur la base d'un mandat)
- Membre du Conseil de fondation d'IST, Fondation d'investissement pour la prévoyance en faveur du personnel (Zurich)
- Membre du Conseil d'administration de Berlac SA, (Sissach), d'IVF Hartmann Holding AG (Neuhausen), de Ven-Cap 6 Ltd. (Jersey) et de Vifor Pharma SA (Saint-Gall)



Bertrand Jungo, élu depuis 2018

- Né en 1965, citoyen suisse
- Economiste d'entreprise, lic. rer. pol., Université de Fribourg
- De 2006 à 2017 CEO du groupe de grands magasins en Suisse Manor
- Depuis 2017 CEO d'Admeira SA
- Membre de l'Advisory Board de la conférence internationale sur le commerce de l'Institut Gottlieb Duttweiler (GDI)



Dr Philippe Nussbaumer, élu depuis 2017

- Né en 1969, citoyen suisse
- Pharmacien FPH, diplôme fédéral de pharmacie / Dr en pharmacie, Université de Genève / Dipl. sc. éc. HEC, Université de Lausanne
- Brevet fédéral de professeur de ski et expert fédéral J+S; depuis 2004 vice-président de l'Ecole de sports de neige de Neuchâtel / Les Bugnetts
- Propriétaire et président de pharmacie Centrale et pharmacie de la Gare à La Chaux-de-Fonds
- Depuis 2007 fondateur et administrateur de la franchise Ecopharma
- Depuis 2014 propriétaire et président du centre médical Medi-Centre SA à La Chaux-de-Fonds
- Membre du Conseil d'administration de Veripharm SA

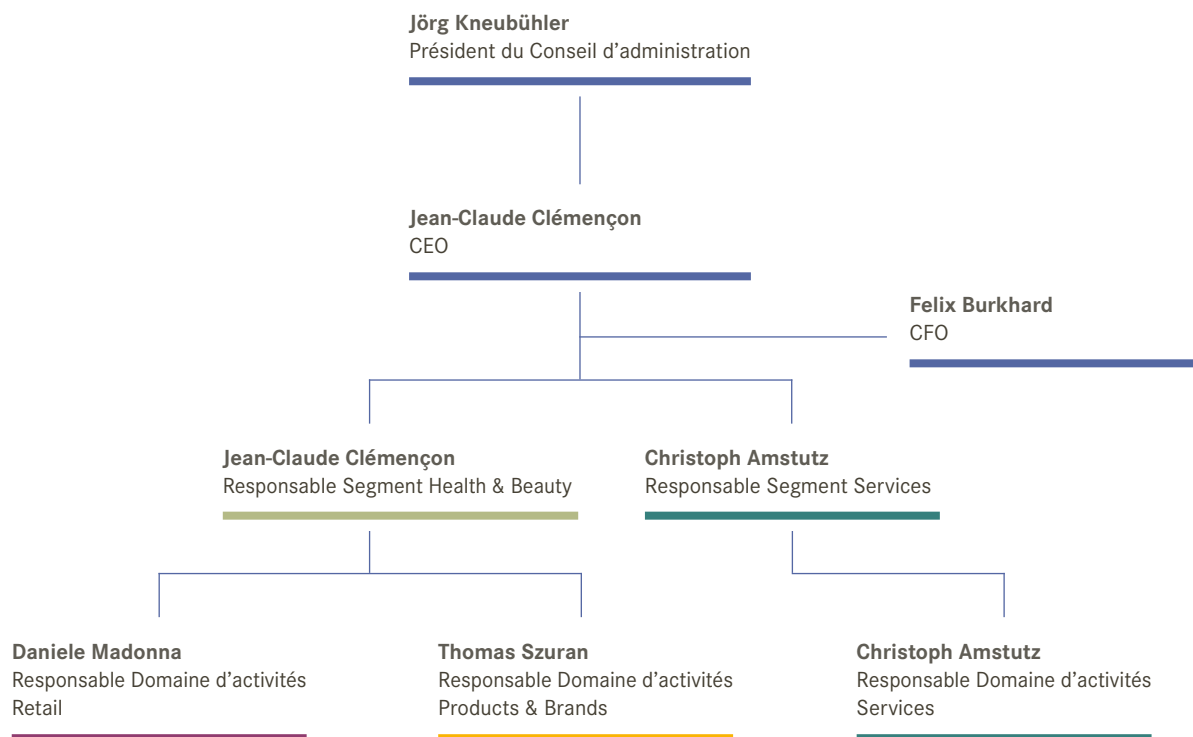


Dr Andreas Walde, élu depuis 2017

- Né en 1962, citoyen suisse
- Avocat et docteur en droit, Université de Bâle
- A occupé pendant plus de 30 ans des fonctions de direction et travaillé comme juriste d'entreprise avec spécialisation en structures financières et structures de sociétés, M&A, Risk Management, Compliance et Corporate Governance dans le secteur de la chimie et de la pharmacie: de 1988 à 1996 chez Roche, de 1998 à 2010 chez Clariant et de 2012 à 2013 chez Petroplus (dans ces deux dernières entreprises entre autres en tant que Group General Counsel), depuis 2013 secrétaire général de Vifor Pharma SA (Saint-Gall), l'ancien Groupe Galenica
- Anciens domaines de responsabilité: membre du Conseil d'administration de plusieurs entreprises du secteur privé et cotées en Bourse (non suisses) ainsi que membre du Comité directeur de l'Association des entreprises suisses en Allemagne
- Membre du Comité de SwissHoldings, la fédération des groupes industriels et de services en Suisse, et du Comité de Scienceindustries, l'Association des Industries Chimie Pharma Biotech

Organisation de conduite

Etat: janvier 2019

**Comité Stratégie**

Le Comité Stratégie se compose de quatre membres et exécute les tâches suivantes:

- surveillance, pour le Conseil d'administration, de la mise en œuvre de la stratégie décidée par le Groupe;
- soutien du Conseil d'administration et de la Direction générale lors de la vérification et du développement de la stratégie;
- évaluation des propositions de la Direction générale sur des thèmes stratégiques et recommandations au Conseil d'administration.

Fréquence des séances du Conseil d'administration et de ses Comités en 2018

Durant l'année sous revue, le Conseil d'administration a organisé sept réunions avec les membres de la Direction générale. Le Comité Rémunération s'est réuni six fois, le Comité Audit et Risques cinq fois et le Comité Stratégie quatre fois. En principe, tous les membres prennent part

à toutes les séances du Conseil d'administration. La présence aux séances du Conseil d'administration et du Comité en 2018 ont atteint respectivement 95% et 96%.

Direction

Le Conseil d'administration a délégué la conduite de l'entreprise au CEO conformément au règlement d'organisation. Le CEO est responsable de la gestion opérationnelle du Groupe Galenica et il est à la tête de la Direction générale. Le Conseil d'administration entretient des contacts réguliers avec le CEO et les membres de la Direction générale. Il les convie – dans certains cas le CEO uniquement – à prendre part à ses séances pour traiter de certaines questions de l'ordre du jour. Les membres de la Direction générale sont invités lors de chaque séance à rendre compte de la marche des affaires de leur Domaine d'activités et à débattre avec le Conseil d'administration des affaires importantes qui sont en cours.

Fonctions du CEO

Le CEO est chargé de mettre en œuvre les objectifs stratégiques et opérationnels approuvés par le Conseil d'administration, d'établir le budget et de contrôler qu'il est respecté, et de diriger le Groupe. Le CEO est à la tête de la Direction générale et rapporte au Président du Conseil d'administration. Il prépare avec ce dernier les informations pour les séances du Conseil d'administration. Lors de ces séances, le CEO soumet au Conseil d'administration, pour consultation et décision, les affaires importantes aux niveaux stratégique, personnel et financier. En outre, il représente Galenica à l'extérieur.

Direction générale

La Direction générale prend en charge, sous la direction du CEO, l'exécution des tâches et des décisions du Conseil d'administration pour chaque Domaine d'activités. Le Conseil d'administration fixe au CEO et aux membres de la Direction générale des différents Domaines d'activités les objectifs correspondants et approuve le budget. Le contrôle des objectifs s'accomplit, d'une part, par la remise d'un rapport mensuel au Conseil d'administration, présentant les données chiffrées clés ainsi que les principaux événements et développements, et, d'autre part, au moyen du cycle de planification: ainsi, au premier trimestre, la Direction générale compare les chiffres des comptes annuels avec ceux de la planification. Au deuxième trimestre, elle analyse l'exercice en cours au moyen d'une «Dernière Prévision 1» et établit un plan à moyen terme sur trois ans. Au troisième trimestre intervient l'élaboration du bouclage semestriel et, au quatrième trimestre, le résultat d'exploitation prévisionnel «Dernière Prévision 2» est retenu comme base pour l'établissement du budget de l'année suivante.

Les statuts de Galenica SA limitent le nombre de mandats des membres de la Direction générale au sein des organes supérieurs de direction et d'administration d'autres sociétés à un mandat pour les sociétés cotées en Bourse et à trois mandats au total, sous réserve d'acceptation par le Conseil d'administration (art. 20 al. 3 des statuts). Aucun des membres de la Direction générale n'a atteint cette limite.

Les autres tâches du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration et de la Direction générale sont décrites dans le règlement d'organisation disponible sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 64).

Instruments d'information et de contrôle

Le Conseil d'administration contrôle la Direction générale et surveille son mode de travail. Le Groupe Galenica dispose d'un système d'information de gestion électronique exhaustif. Le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport écrit et est informé chaque mois de l'évolution financière et opérationnelle du Groupe. Le développement opérationnel, les opportunités et les risques sont par ailleurs examinés en détail lors de séances associant les membres de la Direction générale.

Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management au sens du chiffre 4.4 de l'annexe de la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange.

Rémunérations

Les règles statutaires régissant les rémunérations (comprenant les participations, les prêts, les crédits et les prestations de prévoyance) des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que celles concernant les votes lors de l'Assemblée générale ayant trait aux rémunérations se trouvent dans le Rapport de rémunération à partir de la page 66.

Droit de participation des actionnaires

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées selon les besoins, par décision de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration, sur proposition de l'organe de révision ou à la demande écrite et motivée d'un ou de plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins 7% de la totalité du capital-actions inscrit au registre du commerce.

Chaque action inscrite au registre des actions donne droit à une voix à l'Assemblée générale. Les actionnaires ont également droit aux dividendes et disposent de tous les autres droits que leur confère le Code suisse des obligations (CO).

Suite à la page 60 ►

Membres de la Direction générale



Jean-Claude Cléménçon,
CEO

- Né en 1962, citoyen suisse
- Diplôme de logistique à l'Ecole supérieure sfb, Zurich
- Program for Executive Development (PED) à l'IMD de Lausanne
- Responsable de production chez Rheintub SA (Rheinsulz) et Directeur de Raintec GmbH à Dogern (Allemagne) de 1988 à 1995
- Entre au service de l'ancien Groupe Galenica en 1995 en tant que Responsable de Galexis Zurich, est Responsable du centre de distribution de Schönbühl à partir de 1999, assume la responsabilité de Galexis dès 2002 et du Domaine d'activités Logistics de 2005 à 2015, est chargé de la conduite du Domaine d'activités Healthcare Information et est membre de la Direction générale à partir de 2010, Responsable du Domaine d'activités Retail
- CEO du Groupe Galenica depuis 2017
- Administrateur de Helvecura société coopérative, Berne



Felix Burkhard,
CFO

- Né en 1966, citoyen suisse
- Lic. ès sc. éc. HSG / expert-comptable diplômé
- Réviseur chez Revisuisse PriceWaterhouse (Berne) et Responsable Finances et Controlling chez Amidro SA (Bienne) de 1991 à 1995
- Entre au service de l'ancien Groupe Galenica en 1996 comme Corporate Controller, adjoint du Responsable du Domaine d'activités Retail dès 2000; de plus, à partir de 2008, Responsable de la chaîne de pharmacies Amavita; Responsable du Domaine d'activités Retail de 2010 à 2015, membre de la Direction générale du Groupe Galenica depuis 2010, Responsable Projets Stratégiques de 2015 à 2017
- CFO du Groupe Galenica depuis 2017



Christoph Amstutz,
Responsable Domaine d'activités Services

- Né en 1963, citoyen suisse
- A suivi des études partielles de pharmacie, EPF de Zurich
- Diplôme de Marketing Management à l'Université de Berne, GfM/IBM
- De 1988 à 2004, représentant pharmaceutique et chef de produit chez UCB-Pharma AG (Zurich), Responsable Marketing chez UCB-Pharma GmbH (Kerpen, Allemagne), General Manager chez UCB-Pharma AG (Zurich); de 2004 à 2007, Business Unit Manager CNS / Pain et membre du Comité de Direction de Bristol-Myers Squibb GmbH (Baar); de 2007 à 2010, CEO de Globopharm AG (Egg/ZH)
- Responsable de G-Pharma SA de 2010 à 2011, Responsable d'Alloga SA en 2011, Responsable du Domaines d'activités Services depuis 2015
- Membre de la Direction générale du Groupe Galenica depuis 2017



Torvald de Coverly Veale,
Responsable Domaine d'activités Products & Brands
(jusqu'en janvier 2019)

- Né en 1960, citoyen britannique
- Bachelor of Science en sciences économiques et politiques (Université de Bristol, R.-U.): Unilever Graduate Business Program
- De 1982 à 2007, occupe différentes fonctions de management dans le marketing et les ventes chez Unilever (R.-U.), Business Development Director chez Unilever East Asia & Pacific, Marketing Director & Category Director Amérique latine chez Unilever Brésil, Vice President Marketing chez Unilever Amérique latine, Global Brand Director & European Category Director chez Unilever, International Managing Director chez Visit Britain
- De 2007 à 2015 Director of International Brands chez Alliance
- Boots / Walgreens Boots Alliance à Londres et Berne
- Responsable du Domaine d'activités Products & Brands depuis 2015
- Membre de la Direction générale du Groupe Galenica depuis 2017



Daniele Madonna,
Responsable Domaine d'activités Retail

- Né en 1977, citoyen suisse
- Etudes de pharmacie, EPF de Zurich
- Formation postgrade FPH en pharmacie d'officine
- CAS en General Management à l'Université de St-Gall (HSG) et Program for Executive Development (PED) à l'IMD de Lausanne
- Pharmacien dans les pharmacies Olympia et Victoria (Zurich) de 2003 à 2004
- Entre au service de l'ancien Groupe Galenica en 2004 en tant que gérant de la pharmacie Coop Vitality à Tenero, Responsable régional des ventes chez Coop Vitality de 2010 à 2014 ainsi que CEO de Coop Vitality SA à Berne de 2014 à 2017
- Responsable du Domaine d'activités Retail et membre de la Direction générale du Groupe Galenica depuis 2017



Dr Thomas F. Szuran,
Responsable Domaine d'activités Products & Brands
(depuis janvier 2019)

- Né en 1967, citoyen suisse
- Dr sc. nat. EPF de Zurich
- De 1997 à 2002, occupe différents postes chez Abbott Laboratories, entre autres celui de Sales & Marketing Manager Eastern European & Mediterranean Region
- De 2002 à 2005 Directeur des ventes de Pfizer Suisse (Zurich) et de 2005 à 2007 Country Manager (gérant) de Pfizer en Israël
- Entre au service de Biomed AG (Dübendorf) comme Marketing Director en 2008 et assume la fonction de CEO de Biomed AG de 2011 à 2018
- Depuis 2012 Président de l'ASSGP, l'Association Suisse des Spécialités Pharmaceutiques Grand Public

Membres de la Direction générale

Nom	Membre depuis	Fonction
Jean-Claude Cléménçon	2017	CEO
Felix Burkhard	2017	CFO
Christoph Amstutz	2017	Responsable Domaine d'activités Services
Torvald de Coverly Veale ¹⁾	2017	Responsable Domaine d'activités Products & Brands
Daniele Madonna	2017	Responsable Domaine d'activités Retail
Thomas Szuran ²⁾	2019	Responsable Domaine d'activités Products & Brands

¹⁾ Membre de la Direction générale et Responsable Domaine d'activités Products & Brands jusqu'au 13 janvier 2019

²⁾ Membre de la Direction générale et Responsable Domaine d'activités Products & Brands depuis le 14 janvier 2019

Les résultats des votes effectués lors de l'Assemblée générale sont publiés sur le site Internet de Galenica après chaque assemblée (se reporter aux liens complémentaires page 64).

Restriction du droit de vote et droit de représentation

Moyennant une procuration écrite, un actionnaire inscrit au registre des actions peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un représentant ou par la représentante indépendante à qui les instructions peuvent être transmises par courrier ou par voie électronique. Il n'existe pas de règles dérogeant à la loi concernant la participation à l'Assemblée générale.

Un actionnaire ou tout acquéreur d'actions peut, avec le droit de vote, être inscrit pour les actions qu'il détient dans une limite de 5% (y compris celles déjà inscrites au registre des actions). Pour des informations détaillées, voir pages 50 et 51.

Procédures et conditions auxquelles les limitations des droits de vote peuvent être levées

Pour que l'Assemblée générale entre en matière sur la levée des limitations des droits de vote, il faut que des actionnaires qui, ensemble, représentent au minimum 5% du capital-actions inscrit au registre du commerce requièrent par écrit, jusqu'à 40 jours avant l'Assemblée générale, l'inscription de cet objet à l'ordre du jour en indiquant leur proposition. L'acceptation de cette proposition requiert au moins les deux tiers des voix représentées et la majorité absolue des valeurs nominales des actions représentées.

Majorités statutaires

En complément des dispositions de l'art. 704 CO, les décisions suivantes de l'Assemblée générale requièrent au moins les deux tiers des voix représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées:

- modification des dispositions relatives aux restrictions de transmissibilité des actions nominatives (art. 15 let. c des statuts);
- conversion d'actions nominatives en actions au porteur, et inversement (art. 15 let. d des statuts).

Convocation de l'Assemblée générale

En ce qui concerne la convocation de l'Assemblée générale et l'inscription d'objets à l'ordre du jour, les statuts ne diffèrent pas des prescriptions légales. L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration au moins 20 jours avant la date prévue. Les actionnaires sont invités par notification dans les organes de publication. La convocation peut en outre se faire par lettre ou par voie électronique à tous les actionnaires à l'adresse inscrite au registre des actions. Les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que les propositions du Conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Inscription à l'ordre du jour

Des actionnaires qui représentent ensemble des actions totalisant au moins 5% du capital-actions inscrit au registre du commerce peuvent, jusqu'à 40 jours avant l'Assemblée générale, requérir par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant leur proposition. Les objets souhaitant être portés à l'ordre du jour en lien avec l'exercice 2018 doivent être soumis d'ici au 23 mars 2019 s'ils doivent être traités lors de l'Assemblée générale du 2 mai 2019 et d'ici au 9 avril 2020 pour l'Assemblée générale du 19 mai 2020. Les objets à inscrire à l'ordre du jour doivent être indiqués, tout comme la proposition soumise par l'actionnaire qui doit faire l'objet d'un vote.

Registre des actions

Il n'existe pas de règles statutaires concernant une date limite d'inscription au registre des actions. Pour des raisons pratiques, toutefois, le registre des actions demeure fermé aux inscriptions quelques jours avant une Assemblée générale. Pour l'exercice 2018, le registre sera clos à partir du jeudi 25 avril 2019 et pour l'exercice 2019 à partir du mardi 12 mai 2020. Les actionnaires qui sont inscrits au registre des actions au mercredi 24 avril 2019 et au lundi 11 mai 2020, respectivement, peuvent exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale correspondante.

Les instructions peuvent être transmises à la représentante indépendante par écrit ou par voie électronique via la plateforme Nimbus Shapp® utilisée par Galenica. Les données d'accès nécessaires à la création d'un profil utilisateur seront jointes à l'invitation à l'Assemblée générale, qui sera adressée à tous les actionnaires autour du 1^{er} avril 2019. Les instructions doivent parvenir à la représentante indépendante au plus tard le soir de l'avant-veille de l'Assemblée générale, soit le mardi 30 avril 2019 pour l'Assemblée générale 2019, ou le vendredi 15 mai 2020 pour l'Assemblée générale 2020.

Prise de contrôle et mesures de défense

Les dispositions de l'art. 125 ss LIMF (loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés; loi sur l'infrastructure des marchés financiers) permettant de déroger à l'obligation de présenter une offre ne sont pas modifiées dans les statuts. Les contrats de travail des membres de la Direction générale et des membres de la Direction ne contiennent pas non plus de dispositions à ce sujet.

Organe de révision

L'organe de révision du Groupe Galenica est Ernst & Young SA, Berne. C'est Roland Ruprecht, expert-comptable diplômé et partenaire d'Ernst & Young, qui est responsable du mandat. Les honoraires de l'organe de révision Ernst & Young pour son travail de révision effectué en 2018 chez Galenica et les sociétés du Groupe se sont montés à CHF 775'000.

Pour l'année écoulée, les honoraires d'Ernst & Young et de ses partenaires pour l'exécution de mandats supplémentaires pour Galenica et ses sociétés affiliées se sont élevés à CHF 117'000 pour des prestations supplémentaires liées à la révision.

Roland Ruprecht a participé en 2018 à deux séances du Comité Audit et Risques. Par ailleurs, l'organe de révision a présenté son rapport lors de la séance du Conseil d'administration du 5 mars 2019.

L'organe de révision est régulièrement informé des nouveaux projets. Son activité est analysée par le Comité Audit et Risques au moins une fois par an. Les critères pris en compte sont notamment les suivants: compétence concernant les questions liées à la présentation des comptes, compréhension de la structure du Groupe, qualité du rapport, respect des délais, indépendance et coûts.

Compliance et code de conduite

L'engagement au respect des lois et directives (Compliance) ainsi qu'un comportement intègre constituent un élément essentiel de la culture d'entreprise du Groupe Galenica et font partie intégrante de la gestion d'entreprise. Galenica attache une grande importance à ce que ses activités soient menées conformément aux règles de déontologie et aux prescriptions légales en vigueur. Les efforts de Galenica en matière de Compliance reposent sur trois piliers: prévention, identification et réaction. Plusieurs formations sur la Compliance ont été organisées durant l'année sous revue, notamment sur le thème du droit des cartels au niveau de la Direction générale. Un audit externe a permis de clarifier l'importance des réglementations sur la protection des données actuelles pour Galenica.

Galenica pratique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les actes de corruption commis par des employés, partenaires, fournisseurs ou représentants de tiers. Le code de conduite du Groupe Galenica définit les principes essentiels en lien avec la corruption, les cadeaux et les invitations que doivent respecter tous les collaborateurs. Galenica incite également ses fournisseurs à la soutenir dans ses efforts en faveur d'un développement durable et elle a notamment édicté un code de conduite pour les fournisseurs. En 2018, deux formations sous forme d'e-learning ont été organisées sur le code de conduite et la protection

de l'intégrité personnelle. Le code de conduite du Groupe Galenica et le code de conduite pour les fournisseurs sont publiés sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 64).

Le Groupe Galenica a son activité en Suisse. En conséquence, le plan d'action de l'OCDE concernant l'imposition des multinationales (plan d'action BEPS) ne s'applique pas à Galenica.

Informations et instruments de contrôle du Conseil d'administration envers la Direction d'entreprise

Processus de gestion des risques

Galenica a mis en place un processus de gestion des risques qui permet au Conseil d'administration, à la Direction générale ainsi qu'à d'autres cadres responsables au sein des sociétés du Groupe d'identifier les risques potentiels en temps utile et de les apprécier, et de prendre toutes les mesures préventives nécessaires. L'objectif est que les risques majeurs soient identifiés, évalués et gérés en tenant compte des opportunités à saisir, à tous les niveaux de direction.

Dans le cadre de la «Gestion des risques de Galenica (GRG)», les sociétés du Groupe procèdent au moins deux fois par an à une évaluation des risques. Le processus standardisé repose sur une grille identifiant les principaux risques stratégiques et opérationnels ainsi que leurs conséquences potentielles – en particulier financières et en termes de réputation – selon des critères prédéfinis, et évaluant ces risques selon leur probabilité de réalisation et leurs répercussions. Ces risques sont enregistrés par Domaine d'activités dans une matrice, puis intégrés dans la matrice des risques du Groupe en fonction de leur importance.

La Direction générale fournit au Conseil d'administration de Galenica SA à chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au moins deux fois par an, une compilation des principaux risques. Le Conseil d'administration l'évalue et la complète le cas échéant, puis prend si nécessaire des mesures préventives adaptées, qui sont ensuite mises en œuvre dans tout le Groupe dans le cadre du processus de gestion des risques.

Galenica entend par risque la possibilité qu'un événement ou un acte entraîne des pertes financières directes ou d'autres inconvénients.

Vous trouverez des informations complémentaires sur la gestion des risques financiers dans l'annexe aux comptes annuels consolidés 2018, pages 120 et 121.

Système de contrôle interne

Dans le cadre de la gestion des risques, Galenica s'appuie sur un système de contrôle interne (SCI) visant à assurer une présentation fiable des rapports financiers internes et externes ainsi qu'à prévenir toute erreur ou anomalie en rapport avec les transactions. Le SCI permet de garantir la bonne mise en œuvre des processus et contrôles nécessaires de manière à ce que les risques en rapport avec la qualité de la présentation des comptes puissent être identifiés et maîtrisés en temps voulu. Les processus et les contrôles associés au SCI de Galenica sont vérifiés de manière approfondie chaque année, essentiellement à l'occasion de l'audit intermédiaire par l'organe de révision externe. Les résultats de ces vérifications sont rapportés au Comité Audit et Risques. Le management prend les mesures qui s'imposent pour l'amélioration continue des processus dans les domaines des achats, de l'approvisionnement, des investissements, de la vente, du personnel, de la gestion financière générale, de la présentation des comptes et des contrôles informatiques.

Révision interne

Dans le cadre de la révision interne, des audits internes sont menés conformément au plan d'audit arrêté par le Comité Audit et Risques dans les domaines de la gestion des risques opérationnels et stratégiques ainsi que du SCI. De même, des contrôles, des analyses et des entretiens sont effectués à l'échelle du Groupe, et les Domaines d'activités sont soutenus dans la réalisation des objectifs fixés grâce à la garantie d'une évaluation indépendante de l'efficacité des processus de contrôle internes. Les services de la révision interne établissent des rapports sur les audits qui ont été menés et rapportent directement au Comité Audit et Risques à intervalles réguliers sous forme écrite. Les activités liées à la révision interne sont assurées par l'attribution de mandats à des services externes.

Politique d'information

Galenica et ses sociétés mènent une politique d'information active et transparente à l'égard de toutes les parties prenantes. La cohérence et la crédibilité sont deux valeurs fondamentales qui se reflètent dans une communication factuelle, exhaustive et professionnelle.

Publicité événementielle

Les événements importants et de nature à influencer sur le cours de l'action sont rendus publics en temps opportun par le biais de médias électroniques, en respectant toujours la directive de la SIX Swiss Exchange. Les collaborateurs concernés sont les premiers informés lorsque la situation le permet et l'autorise.

Publications périodiques

Chaque année, Galenica publie un rapport annuel et un rapport semestriel. Les versions complètes des deux rapports sont disponibles sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 64). En outre, Galenica publie une version imprimée courte du rapport annuel qui est envoyée, sur demande, aux actionnaires par la poste.

L'invitation à l'Assemblée générale leur est également adressée par voie électronique ou par courrier, et elle est publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce.

Internet

L'ensemble des publications de Galenica et des communiqués de presse ainsi que des informations complémentaires sur le Groupe peuvent être consultés sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 64).

Interlocuteurs et dates de publication importantes

Pour les actionnaires

Pour les actionnaires, en ce qui concerne les questions de Corporate Governance:

Markus Dill, Secrétaire général

téléphone +41 58 852 81 11, aktienregister@galenica.com

Pour les investisseurs

Felix Burkhard, CFO

téléphone +41 58 852 85 29, investors@galenica.com

Pour les médias

Christina Hertig, Responsable de la Communication

téléphone +41 58 852 85 17, media@galenica.com

Agenda 2019/2020

- Assemblée générale 2019: 2 mai 2019
- Rapport semestriel 2019: 6 août 2019
- Rapport annuel 2019: 10 mars 2020
- Assemblée générale 2020: 19 mai 2020

Vous trouverez d'autres dates importantes sur le site Internet de Galenica (se reporter aux liens complémentaires page 64).

Gestion des marques

Philosophie et mise en œuvre

Le premier choix pour la santé, la beauté et le bien-être

Galenica entend être perçue comme un Groupe digne de confiance et performant sur le marché de la santé, qui crée une valeur ajoutée pour tous ses groupes cibles grâce à des produits et services de qualité. Galenica s'y engage aussi au travers de la gestion des marques. Le nom Galenica est synonyme de qualité et de professionnalisme, de crédibilité et de transparence, de fiabilité et de continuité. L'ambition d'être le premier choix pour la santé, la beauté et le bien-être occupe une place particulièrement importante dans le principe de référence. La communication sur la marque de Galenica incombe au Département Corporate Communications du Groupe.

Personnalité de l'entreprise

Galenica est un groupe d'entreprises diversifié qui gère des marques de sociétés, de produits et de services bien établies dans le domaine de la santé. Les produits et services de la marque Galenica sont garants d'une qualité de premier ordre. La philosophie de communication «Aussi centralisé que nécessaire, aussi décentralisé que possible» se reflète aussi dans la gestion des marques. Il s'agit notamment de laisser aux différentes sociétés opérant sous l'égide de Galenica la marge de manœuvre nécessaire pour qu'elles puissent aborder au mieux le groupe cible en fonction du segment de marché et du produit. Les sociétés de Galenica interviennent donc sur le marché sous leur propre raison sociale. Le Groupe Galenica attache toutefois une importance particulière à ce que la cohésion de ces dernières soit clairement mise en valeur. Par conséquent, le Groupe Galenica s'efforce de garantir une présentation visuelle uniforme (Corporate Design) lorsque cela est possible et judicieux.

Marques des sociétés du Groupe

Bases organisationnelles

Le Groupe Galenica est constitué de deux segments: Health & Beauty, avec les Domaines d'activités Products & Brands et Retail, ainsi que Services. Les sociétés du Groupe sont attribuées aux Domaines d'activités en fonction de leurs compétences clés. La marque Galenica s'appuie à chaque niveau sur un supplément explicatif qui vient s'ajouter au logo (principe de référence). Au niveau du Groupe, il s'agit de communiquer le large spectre de notre ambition, et au niveau des sociétés, c'est l'appartenance au Groupe Galenica qui est soulignée.

Sur la base de cette stratégie, la plupart des sociétés dans lesquelles Galenica détient une participation de plus de 50% adoptent la présentation visuelle commune (Corporate Design). L'intégration de nouvelles sociétés se fait progressivement, selon un processus défini. Dans le cas des marques connues et bien introduites, d'importants aspects liés à la stratégie de marché sont pris en compte.

Liens complémentaires

www.galenica.com

- **Organisation:** A propos de Galenica / Organisation
- **Conseil d'administration:** A propos de Galenica / Organisation / Conseil d'administration
- **Publications:** Publications
- **Statuts:** Publications / Downloadcenter / Corporate Governance
- **Règlement d'organisation:** Publications / Downloadcenter / Corporate Governance
- **Comités du Conseil d'administration:** A propos de Galenica / Organisation / Conseil d'administration / Downloads
- **Assemblée générale:** Investisseurs / Informations destinées aux actionnaires / Assemblée générale
- **Code de conduite du Groupe Galenica:** Publications / Downloadcenter / Entreprise
- **Code de conduite pour les fournisseurs:** Publications / Downloadcenter / Entreprise
- **Communiqués de presse:** Médias / Communiqués de presse
- **Dates à retenir:** Investisseurs / Calendrier des investisseurs

www.six-exchange-regulation.com

- **SIX Swiss Exchange; actionnaires principaux:** Publications / Actionnaires principaux
-

Les éléments fondamentaux du Corporate Design font l'objet de deux manuels destinés aux collaborateurs et aux partenaires externes. Ces manuels concernent toutes les applications, par exemple les lettres, les documents imprimés, les enseignes ou les sites Internet. Le Manuel des collaborateurs est disponible en version imprimée ou au format électronique et celui pour les partenaires externes sous forme électronique. En outre, des formations internes relatives à l'utilisation du Corporate Design de Galenica sont régulièrement organisées à l'intention des nouveaux collaborateurs; elles sont également ouvertes aux collaborateurs qui souhaitent rafraîchir ou approfondir leurs connaissances sur ce sujet.

Protection des marques des sociétés du Groupe

Galenica suit et protège systématiquement les marques de ses sociétés dans tous les pays où elle intervient et garantit un niveau de qualité élevé.

Marques de produits et services

Les marques des sociétés de Galenica sont complétées par les marques des produits et services des différentes sociétés du Groupe qui s'adressent directement aux clients du Domaine d'activités correspondante: par exemple, les produits de Verfora, les offres des formats de pharmacies Amavita et Sun Store, ainsi que les prestations de Services avec la logistique ainsi que les bases de données et logiciels relevant du domaine de la gestion de l'information. Les présentations de ces produits et services étant adaptées sur mesure aux marchés et aux clients des sociétés, elles se distinguent du Corporate Design du Groupe. L'identité visuelle, de même que les mesures de communication et de marketing y afférentes, sont définies et mises en œuvre par les sociétés. Les événements et activités liés aux marques de produits et services, ainsi que les sondages effectués auprès de la clientèle durant l'exercice, font l'objet des chapitres relatifs aux Domaines d'activités du Groupe Galenica, pages 14 et suivantes.

Protection des marques de produits et services

Les marques de produits et services sont systématiquement gérées et protégées par les différentes sociétés dans tous les pays où elles sont utilisées.

Principales marques du Groupe Galenica

Marque ombrelle



Marques des sociétés du Groupe

Retail

GaleniCare
 Winconcept
Healthy Marketing Solutions
 Formats
 AMAVITA+
 SUN STORE
 coop vitality
 MEDI SERVICE

Products & Brands

G-Pharma
 VERFORA®

Services

Alloga
 Galaxis
 PHARMAPOOL
 ufd
 medifilm®
 HCI Solutions

Marques de produits et prestations

STARCARD
 SUN STORE
 SUNCARD
 MEDI PASS

Algifor®
 PERSKINDOL
 ANTI BRUMM®
 Triofan®
 Triomer®
 MAGNESIUM VITAL
 Merfen®
 Itinerol B6®
 DERMAFORA
 Otalgan®

TOP MEDICAL
 TOP HOMECARE
 GALecoline®
 PharmUpdate
Tout savoir en direct.
 FELAIN
Ma marque propre économique.
 compendium.ch®
by HCI Solutions
 pharmaVISTA®
 Documedis®
 hospINDEX®
 triaPHARM®